

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Dalloz, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

I. – Dans la première phrase de l’alinéa 9 de cet article, après le mot :

« inscrit »,

insérer les mots :

« sur la liste des demandeurs d’emploi ».

II. – En conséquence, procéder à la même modification dans l’alinéa 10 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.